



FMS Concours des cols 2017

Règlement

01. Le but du «Tour des cols FMS» est de faire admirer les montagnes aux motardes et motards, mais aussi de leur faire découvrir les beautés des coins moins connus de la Suisse par un concours touristique. Pendant chaque saison, ils devront parcourir 100 cols en Suisse qui leur apporteront des points et leur donneront un classement. Les pilotes TOP pourront même élargir ce concours. 30 cols supplémentaires et routes seront à franchir. Ces 30 cols supplémentaires et routes pourront bien entendu être faits n'importe quand durant la saison, mais ils ne seront pris en considération dans le classement que si les 100 cols «normaux» ont été franchis.
02. Sont autorisés à participer les conducteurs et conductrices possédant une moto immatriculée et expertisée. Les participants se tiennent aux lois sur la circulation routière et conduisent sous leur propre responsabilité.
03. L'inscription au concours des cols se fait maintenant «online» sur le site internet de la FMS www.swissmoto.org sous www.swissmoto.org/fr/tourisme/tour-des-cols-fms. Une fois ton inscription effectuée, tu règles ta prime de départ en faveur de Fédération Motocycliste Suisse, Zürcherstrasse 305, CH-8500 Frauenfeld, Tél.: +41 52 723 05 56
compte de chèque postal (ccp): 12-3456-0 IBAN: CH96 0900 0000 1200 3456 0 BIC: POFICHBE
au nom de: FMS, 8500 Frauenfeld: mention: Concours des cols – FMS (Versement svp dans les 10 jours)
Tu peux aussi demander un bulletin de versement à l'adresse susmentionnée. Dès réception de ton paiement, tu recevras tous les documents utiles, y.c. l'autocollant «Tour des cols - FMS» que tu placeras en évidence sur ta moto.
04. La prime de départ (coût) s'élève à: **Fr. 35.– pour les membres FMS, et Fr 60.–, pour les non-membres.**
05. Le concours commence le **01 mars** et se termine le **31 octobre 2017**. Une inscription à ce concours est à tout moment possible durant cette période.
06. Changements d'adresse/mail svp. Informer H. Ryter. Infos, invitations (rencontre, fête remise médailles, etc.) se feront par mail. Demander souhait d'exception à H. Ryter.
07. Chaque participant est libre de choisir de franchir ces cols/routes dans l'ordre qu'il désire.
08. Seuls les cols figurant dans la liste seront pris en considération. Chaque col/chaque route ne peut être pris en compte qu'une seule fois par saison.
09. Une photo donnera la preuve du passage de chaque col. Doit figurer sur la photo: panneau du col, / hospice / caractéristique typique, toi en personne (du moins en partie), ta moto et la page FMS 2015 valable comme preuve. La page de preuve FMS 2016, tout comme la carte et la liste des cols, est prête à être téléchargée sous www.motofun.ch/paessegfahren. Merci de prêter attention à la notice ci-jointe.
10. Le calcul des points s'effectue selon la liste des points attribués à chaque col. Sur la liste des cols, tu trouveras les points attribués à ceux-ci. Tu peux obtenir le formulaire pour le décompte de tes cols soit sous forme de fichier .pdf ou de fichier Excel sous www.motofun.ch/paessegfahren. Comme cela tu peux tenir toi-même ta comptabilité soit sur PC, soit à la main.
11. Les preuves photographiques de chaque passage sont à envoyer électroniquement sur CD / clé USB, ou sous forme de photo papier, - avec ton décompte des cols – jusqu'au **15 novembre 2017** (date du timbre postal) au plus tard à Hermann Ryter, Erlenstrasse 47 B, CH-3612 Steffisburg, avec la **mention «tour des cols»**. N'oublie pas de mentionner sur chaque photo le numéro du col en question.
12. Pour toutes questions en rapport avec le Tour des cols FMS, notre forum est à ta disposition sous www.motofun.ch/paessegfahren. N'hésite pas à t'annoncer sur le forum, de cette manière, nous sommes atteignables tous ensemble.
13. Les médailles seront décernées selon la règle suivante: (points maximum possibles: 37'978 points).

Top: or + diplôme:	pour tous les cols franchis (130)	or:	25'000 points et plus
argent:	de 15'000 à 23'999 points	bronze:	de 8'500 à 14'999 points
14. La remise des prix aura lieu **20. janvier 2018**. Les gagnants seront personnellement invités. Les personnes ayant obtenu au min. 7'000 points sont invitées.
15. La Commission Tourisme FMS se réserve le droit à toutes modifications et compléments au présent règlement.
16. Pour toutes requêtes, merci de vous adresser à Monsieur Hermann Ryter, Erlenstrasse 47 B, 3612 Steffisburg, Tel.: 079 711 76 19, Email: info@motofun.ch ou sur le forum du tout des cols. Si Monsieur Ryter est non joignable, veuillez vous adresser à Monsieur Peter Frei, membre du comité central FMS. Tel. 079 365 44 12, Email: peter.frei@swissmoto.org